



CARDH

Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme



©Le Nouvelliste

**Prise d'assaut de Matissant le 1^{er} juin 2021
Début des « territoires perdus », de l'exacerbation de la
violence des gangs et de l'établissement de leur hégémonie**

**Assault on Martissant – June 1, 2021
The beginning of the so-called “lost territories,” the surge in
gang violence, and the establishment of their dominance**

1^{er} juin 2025

**Centre d'analyse et de recherche en
droits de l'homme (CARDH)**

3, Rue Charlevoix, Bourdon
Port-au-Prince, Haïti
(509) 28 11 79 44
info_cardh@yahoo.com
www.cardh.org



Prise d'assaut de Matissant le 1^{er} juin 2021
**Début des « territoires perdus », de l'exacerbation de la
violence des gangs et de l'établissement de leur hégémonie**

Assault on Martissant – June 1, 2021
**The beginning of the so-called “lost territories,” the surge in gang
violence, and the establishment of their dominance**

CARDH

**Centre d'analyse et de recherche
en droits de l'homme
3, Rue Charlevoix, Bourdon, Port-au-Prince, Haïti
(509) 28 11 79 44
info_cardh@yahoo.com
1^{er} juin 2025**



Table des matières

I. Résumé.....	4
II. Summary	6
III. Introduction	8
IV. Retour sur la prise d'assaut de Martissant.....	9
1. Contexte amenant aux affrontements	9
2. Contrôle définitif de Martissant par les gangs de Gran-Ravin et de Village-de-Dieu	
2.1. Personnes tuées.....	10
V. De Matissant à Mirebalais	11
3. Territoires conquis par les gangs (« territoires perdus »)	11
4. Personnes Déplacées Internes (PDI)	12
5. Personnes assassinées, incluant les policiers et ceux portés disparus	12
6. Personnes kidnappées	13
7. Institutions publiques délocalisées, vandalisées, certaines détruites	13
7.1. Pouvoir exécutif	13
7. 2. Pouvoir judiciaire	13
7.3. Pouvoir législatif.....	14
7.5. Autres Institutions.....	14
7.6. Police : commissariats/ sous-commissariats/postes de police/ prisons	14
7.6.1. Commissariats/ sous-commissariats/postes de police.....	14
7.6.2. Prisons	14
7.7. Institutions d'enseignements publics	15
7.7.1. Institutions d'enseignements supérieurs.....	15
7.7.2. Ecoles professionnelles.....	15
7.7.3. Ecoles classiques	15
8. Institutions privées délocalisées, vandalisées, certaines détruites.....	16
8.1. Institutions d'enseignements supérieurs	17
8.2. Ecoles professionnelles	17
8.3. Autres.....	17
8.3.1. Organisations de droits humains.....	17
8.3.2. Médias	17
8.3.3. Cabinets d'avocats (liste non exhaustive).....	17
VI. Commentaires et recommandations	18
9. La détérioration des conditions sécuritaires du pays est la conséquence du laxisme de la plupart des autorités et de l'implication directe de certaines d'entre elles dans le développement de la criminalité.....	18
10. Le recours aux services de mercenaires américains doit s'établir dans un cadre d'appui aux institutions nationales de sécurité, soutenu par des règles d'engagements en matière de droits humains, des mécanismes de contrôle et de justiciabilité	19
10.1. Cadre de coopération avec les forces de sécurité	19



10.2. Établissement des règles d'engagements en matière de droits humains, de contrôle et de justiciabilité.....	19
10.3. Actions parallèles pour résoudre le problème.....	20
VII. Annexe I : Institutions d'études supérieures privées	21
1. Université.....	21
2. Ecole Normale des Instituteur	22
Annexe III : Ecoles Classiques	24
Quatre-cent-quatre-seize écoles classiques (496) ont été répertoriées à Port-au-Prince, au bas de Delmas, à Kenscoff, à Mariani, à Gressier	24

I. Résumé

1. La prise d'assaut de Martissant le 1^{er} juin 2021 est le point de départ des « conquêtes » territoriales des gangs, reconnues officiellement le 20 mars 2023 sous le vocable « territoires perdus », et de l'établissement de leur domination dans le département de l'Ouest et dans d'autres départements.
2. **i) Vingt-huit (28) « territoires perdus »** ont été recensés dont **25** dans le département de l'Ouest ; **ii) 102 institutions publiques** et **622 institutions privées** ont été délocalisées, certaines vandalisées et d'autres incendiées ; **iii) 1 064 935 Personnes Déplacées Internes (PDI)** ont été répertoriées ; **iv) 4 716 personnes ont été assassinées dont 136 policiers (*assassinés et portés disparus*)** ; **v) 3 363 personnes** ont été kidnappées. Cette réalité criante est le résultat du laxisme et de l'implication de la plupart des autorités qui se sont succédé et d'autres personnalités dans le développement de la criminalité en Haïti.
3. La désignation des gangs haïtiens d'organisations terroristes internationales par l'administration américaine le 3 mai dernier peut aider à résoudre ce problème, si des mesures concrètes, durables et concertées (conjoncturelles et structurelles) s'en suivent, sinon le pays pourra basculer vers un territoire contrôlé par des terroristes, incluant les institutions étatiques (*CARDH : « Désignation de Viv Ansanm et Gran Grif d'organisations terroristes étrangères [...] », §91 à 95, 19 mai 2025, <https://cardh.org>*).
4. Si l'on tient compte du besoin pressant de contenir les gangs en Haïti et les limites temporelles et autres de la nouvelle approche régionale envisagée par l'administration Trump (OEA), le recours aux services de la firme Academi (ancien Blackwater), révélé par le New York Times le 28 mai dernier, peut aider à y parvenir, à condition que cela s'établisse dans un cadre d'appui aux institutions de sécurité (i), soutenu par des règles d'engagements en matière de droits humains (ii) ainsi que des mécanismes de contrôle (iii) et de justiciabilité (iv). Impliqué dans une tuerie à Bagdad (Irak) le 16 septembre 2007 (au moins 14 civils y ont été exécutés et 23 autres blessés) amenant à l'expulsion de deux-cent-cinquante (250) de ses employés et à l'annulation de son contrat de protection des diplomates américains, Blackwater a dû changer de nom : de X^e en février 2009 à Academi en décembre 2011. Nicholas Slatten a été condamné à la prison à vie et trois autres mercenaires du groupe à 30 ans de prison¹.

¹ https://www.lexpress.fr/monde/civils-irakiens-tues-en-2007-prison-a-vie-pour-un-ex-mercenaire-de-blackwater_1670832.html



5. Parallèlement, d'autres mesures doivent être prises pour renforcer les institutions de sécurité et aborder les facteurs criminogènes. Ainsi, les autorités devraient se concentrer sur : **i)** *un cadre légal sécuritaire d'urgence modifiant de fait la loi du 29 novembre 1994 créant la police nationale (Le Moniteur # 103) ; ii)* *la création d'une Unité anti-terroriste/ anti-gangs bien formée et bien équipée...* ; **iii)** *l'augmentation de l'effectif de la police nationale et de l'armée ; iv)* *la levée de l'embargo sur les armes imposé après le coup d'Etat de 1991 ; v)* *un support aérien, maritime et terrestre pour aider les forces de sécurité et la MMAS à mener des opérations d'envergure ; vi)* *la construction d'une prison de haute sécurité ; vii)* *la formation immédiate d'une structure chargée de réinsérer les enfants et d'autres catégories vulnérables utilisées par les gangs ; viii)* *un appel à déposer les armes pour les gangs qui le souhaitent ; ix)* *un task force au niveau des tribunaux et cours pour le traitement exclusif des dossiers criminels. (Ibid. §120 à 125.).*

II. Summary

6. The gang takeover of Martissant on June 1, 2021 marked the beginning of their territorial "conquests," which were officially acknowledged on March 20, 2023 under the label of "lost territories." This also signaled the consolidation of gang control in the West department and beyond.
7. Twenty-eight (28) "lost territories" have been identified, including 25 in the West department alone ; (ii) 102 public institutions and 622 Private institutions have been forced to relocate—many were vandalized or set on fire; (iii) 1,064,935 internally displaced persons (IDPs) have been recorded ; (iv) 4,716 people have been killed, including 136 police officers (killed or missing) ; (v) 3,363 people have been kidnapped. This alarming situation is the direct result of neglect and the complicity of many past authorities and influential individuals who have enabled the rise of organized crime in Haiti.
8. The U.S. government's designation of Haitian gangs as international terrorist organizations on May 3, 2025 could help address the crisis—but only if it is followed by concrete, sustained, and coordinated actions, both short-term and long-term. Otherwise, Haiti risks descending into a state where terrorists control large parts of the country, including key government institutions. (CARDH: "Designation of Viv Ansanm and Gran Grif as Foreign Terrorist Organizations...", §§91–95, May 19, 2025, <https://cardh.org>)
9. Given the urgent need to contain gangs in Haiti and the time and logistical constraints of the new regional approach envisioned by the Trump administration (via the OAS), the use of private military firm Academi (formerly Blackwater)—as reported by The New York Times on May 28—could be helpful if strictly regulated. This would require: (i) Operating under a framework that supports state security institutions; (ii) Adhering to human rights-based rules of engagement ; (iii) Establishing oversight and accountability mechanisms ; (iv) Guaranteeing judicial oversight and recourse. It's worth noting that Academi (formerly Blackwater) was expelled from Iraq following a massacre in Baghdad on September 16, 2007, where at least 14 civilians were killed and 23 injured. This led to the expulsion of 250 employees and the cancellation of their U.S. diplomatic security contract. In response to the scandal, the company changed its name from Xe (2009) to Academi (2011). Nicholas Slatten was sentenced to life in prison, and three other mercenaries received 30-year sentences.
10. At the same time, broader reforms must be implemented to strengthen security institutions and address the root causes of crime. Authorities should focus on : (i) Passing emergency security legislation to amend the current law establishing the Haitian National Police (dated November 29, 1994, published in Le Moniteur #103) ; (ii) Creating a well-trained and well-equipped anti-terrorism/anti-gang unit ; (iii)



Increasing the size of both the national police and armed forces ; (iv) Lifting the arms embargo imposed after the 1991 coup ; (v) Providing air, sea, and ground support to security forces and the Multinational Mission for Security Assistance (MMAS) to carry out large-scale operations ; (vi) Building a high-security prison ; (vii) Rapidly establishing a reintegration program for children and other vulnerable groups exploited by gangs ; (viii) Launching a disarmament initiative for gangs willing to surrender their weapons ; (ix) Creating a dedicated task force within courts and tribunals to handle criminal cases exclusively. (Ibid., §§120–125)

III. Introduction

11. Ce 1^{er} juin 2025 ramène le 4^{ème} anniversaire de la prise d'assaut de Martissant par les gangs de Gran-Ravin et de Village-de-Dieu, affrontant celui de Ti Bwa. Cette prise d'assaut est le point de départ des « conquêtes » territoriales des gangs, concédées officiellement par les autorités sous le fameux vocable « territoires perdus² ».
12. Si des dispositions étaient prises par les dirigeants pour prévenir cela ou y rétablir l'autorité de l'État, le département de l'Ouest, dans lequel se trouve la capitale haïtienne, et d'autres départements notamment le Bas-Artibonite et Mirebalais ne seraient pas aujourd'hui quasi contrôlés par des gangs.
13. Après avoir isolé le gang de Village-de-Dieu, lui rendant quasiment inopérant en plaçant des conteneurs au Bicentenaire, consolidés par des patrouilles de police, une opération planifiée et annoncée en grande pompe³ le 24 avril 2020 par le ministre de la Justice d'alors, Lucmane Delille, pour le déloger, a été abandonnée.
14. A l'occasion du 4^{ème} anniversaire de la chute de Martissant, le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) revient sur cette tragédie et en fait le bilan (non exhaustif) jusqu'à la récente « conquête » des gangs et propose des idées à explorer pour contenir le problème.

²Interview de la ministre a.i de la justice et de la sécurité publique, également ministre de la culture et de la communication, Emmelie Prophète Milcé, le 20 mars 2023 sur Radio Sans Fin (RSF).
<https://gazettehaiti.com/node/9685>.

³ « Je donne 72 heures à ceux qui vivent au Village pour laisser le quartier et s'ils ne le laissent pas le gouvernement ne sera pas responsable de ce qui leur arrivera ».

IV. Retour sur la prise d'assaut de Martissant

1. Contexte amenant aux affrontements

15. Situé dans la 8^{ème} section de Martissant, Gran-Ravin était historiquement un bastion résistant politique anti-Duvalier de la troisième circonscription de Port-au-Prince, dont la domination s'étendait aux zones avoisinantes, mais a toujours eu des différends avec Ti Bwa (pas forcément politique), situé à De Louis 2, un peu au Sud et surplombant Grand-Ravin. Après la disparition de Félix Bien-Aimé le 17 septembre 2002, d'autres « chefs » vont le succéder et les deux zones (Gran ravin et Ti Bwa) vont se rivaliser davantage.
16. Parallèlement, en 2004, Lame ti manchèt (armée de petites machettes), dirigée par Roody Kernisant, a été créée et implantée notamment à Descartes (zone 4^{ème} Avenue) pour neutraliser Gran Ravin. Plusieurs affrontements ont eu lieu, des morts (balles/lynchage) ainsi que des blessées s'en sont sortis⁴. L'attaque la plus marquante est celle du 20 août 2005 (vers cinq heures pm) où Lame ti manchèt, accompagnée de la police, a attaqué des membres de Gran-Ravin et d'autres riverains lors d'un championnat de football au parc Sainte Bernadette. Au moins 12 personnes ont été exécutées et plusieurs autres blessées.
17. A partir de 2011, le gang de Ti Bwa va recevoir de moyens lui permettant de s'imposer comme le principal groupe rival de Gran-Ravin et plusieurs affrontements vont avoir lieu.
18. Dans ce processus de développement de la criminalité, quatre groupes armés, chacun avec sa particularité (émergence, sensibilité, mode opératoire, objectifs...) vont partager la troisième circonscription : i) Gran Ravin ; ii) Village-de-Dieu ; iii) Ti Bwa ; iv) Baz Pilat. Les deux premiers sont naturellement des alliés et rivaux du troisième ; le quatrième garde une forme de « neutralité ».
19. Le gang de Ti Bwa va s'étendre vers le Sud - jusqu'à Fontamara- et l'Est – de Martissant 23 à Martissant 1 (du Sud à l'Est). Un triple objectif serait poursuivi : i) étendre sa domination territoriale, ii) contrôler les territoires permettant au gang de Village-de-Dieu d'envoyer des renforts à Gran-Ravin, mais surtout iii) bloquer l'accès de ce dernier à la route principale

⁴ faisant de morts et de blessées dont ceux du 17 novembre (au moins un mort et des blessés...), du 11 novembre (au moins quatre morts et des blessés)



(route nationale # 2) lui permettant de détourner des camions de marchandises et de kidnapper des personnes afin d'avoir les moyens de se procurer des armes et d'assurer sa survie.

20. En plus, la formation officielle de la coalition G9 an fanmi e alye (en famille et alliés) en juin 2020 à laquelle le gang de Ti Bwa fait partie renforce davantage ce dernier dans sa dynamique hégémonique à Matissant.
21. Cette situation a amené le gang de Gran-Ravin et ses alliés, dont celui de Village-de-Dieu, à préparer leur riposte, ce qui va amener aux affrontements à Matissant entre le 1^{er} et le 6 juin 2021.

2. Contrôle définitif de Martissant par les gangs de Gran-Ravin et de Village-de-Dieu

22. Le mardi 1^{er} juin 2021, vers midi, les gangs de Gran-Ravin et de Village-de-Dieu ont lancé leur offensive contre le gang de Ti Bwa, simultanément à Martissant 7, plus précisément dans la zone Pont Bréyard, et à Matissant 2B et 2A (sone littorale). L'attaque s'est ensuite étendue jusqu'à Martissant 4 (Palmera Market/ zone littorale) et Martissant 23. Entre le 6 et le 7 juin, Martissant est tombé sous le contrôle gangs de Gran-Ravin et de Village-de-Dieu. Des chefs y ont été installés dans différentes zones. Cependant, il convient de noter que plusieurs interventions y ont été faites par la police pour reprendre le contrôle du sous-commissariat. Celles-ci n'ont pas abouti et Matissant a été finalement abandonné et reconnu officiellement le 20 mars 2023 comme territoire perdu.

2.1. Personnes tuées

23. Lors de ces affrontements, au moins soixante (60) personnes ont été tuées :
i) au moins sept (7) sur la route principale (de l'église Sainte Bernadette à Fontamara 43) ; ii) au moins 15 à Martissant 2A ; iii) Au moins dix (10) à Martissant 2B ; iv) au moins cinq (5) à l'impasse Tempête ; v) au moins 15 de Martissant 1 à 23 (route Manigat).

V. De Matissant à Mirebalais

24. De la prise d'assaut de Matissant le 1^{er} juin 2021 à celle de Mirebalais le 31 mars 2025 au moins : i) **28 territoires** ont été conquis par les gangs ; ii) **102 institutions publiques** et **622 institutions privées** ont été délocalisées, certaines vandalisées et d'autres incendiées ; iii) **1 064 935 Personnes déplacées Internes (PDI)** ont été répertoriées ; iv) **4 716 personnes dont 136 policiers** assassinés et portés⁵ disparus ; v) **3 363 autres** ont été kidnappées.

3. Territoires conquis par les gangs (« territoires perdus »)

25. **Au moins 28 territoires** ont été conquis (« territoires perdus⁶ ») par les gangs depuis la prise de Matissant le 1^{er} juin 2021 (certains sont contrôlés en partie). Il s'agit de :

- i. *Matissant*
- ii. *1^{er} à 5^{ème} Avenue de Bolosse*
- iii. *Bicentenaire*
- iv. *Portail Léogane*
- v. *Centre-Ville*
- vi. *Carrefour-Feuille*
- vii. *Bas Peu Chose*
- viii. *Champ de Mars*
- ix. *Solino*
- x. *Nazon*
- xi. *Christ-Roi*
- xii. *Poste Marchant*
- xiii. *Bas Turgeau*
- xiv. *Bas de Delamas*
- xv. *Pacot*
- xvi. *Chateaublond*
- xvii. *Kenscoff*
- xviii. *Saut-d'Eau*
- xix. *Mirebalais*
- xx. *Carrefour*

⁵ 31 en 2021 ; 32 en 2022 ; 17 en 2023 ; 34 en 2024 ; 22 de janvier à mai 2025.

⁶ Ce dernier se réfère aux zones ou quartiers envahis et contrôlés par les gangs armés, désertés et sur lesquelles la police n'a aucun contrôle. Toutefois, il y a des zones contrôlées par les bandits dans lesquelles les citoyens sont forcés de rester, servant de boucliers ou, éventuellement de chair à canon. D'autres sont des collaborateurs des bandits.



- xxi. *Mariani*
- xxii. *Merger*
- xxiii. *Gressier*
- xxiv. *Fontamara*
- xxv. *Bas Delmas (2 jusqu'à 30)*
- xxvi. *Localité de Savien (1^{ère} section de Petite Rivière de l'Artibonite)*
- xxvii. *Palmiste (2^{ème} section de Petite Rivière de l'Artibonite)*
- xxviii. *Luca Banlieue (Centre-Ville de Petite Rivière de l'Artibonite)*

4. Personnes Déplacées Internes (PDI)

26. Les données fournies par l'Organisation Internationale de la Migration (OIM) font état de **1 064 935 de Personnes Déplacées Internes (PDI)**⁷ à Port-au-Prince, Kenscoff, Petite Rivière de l'Artibonite, Seau d'eau et Mirebalais.

5. Personnes assassinées, incluant les policiers et ceux portés disparus

27. De 2021 à 2024, les violences des gangs ont provoqué l'assassinat d'au moins de 4 716 personnes⁸, incluant 136 policiers assassinés et portés⁹ disparus. Ce chiffre n'inclut pas les bandits stoppés par la police et ceux exécutés dans le cadre du Bwa Kale et par le Commissaire Muscadin dans les Nippes. Cela sera pris en compte dans le prochain rapport du CARDH fournissant des données désagrégées sur les homicides en Haïti.

⁷ 1. 041. 229 personnes déplacées internes en Haïti en 2024

1 669 personnes à Kenscoff

5 981 personnes à Mirebalais et Seau d'Eau

16 056 personnes pour le bas Artibonite

<https://dtm.iom.int/fr/reports/haïti-suivi-des-urgences-55-deplacements-suite-aux-attaques-armees-dans-la-commune-de>

<https://dtm.iom.int/fr/reports/haïti-suivi-des-urgences-61-deplacements-suite-aux-violences-armees-saut-deau-et-mirebalais>

<https://www.unocha.org/publications/report/haïti/haïti-attaques-armees-et-deplacements-dans-le-departement-de-lartibonite-flash-update-no-1-au-11-mai-2025>

<https://dtm.iom.int/fr/reports/haïti-rapport-sur-la-situation-de-deplacement-interne-en-haïti-round-9-decembre-2024>

⁸ Les données de 2021 et de 2023 s'appuient sur celles de la Commission nationale Justice et Paix (CE-JILAP).

⁹ 31 en 2021 ; 32 en 2022 ; 17 en 2023 ; 34 en 2024 ; 22 de janvier à mai 2025.

6. Personnes kidnappées

28. De 2021 à 2023, **3 363 cas de kidnappings** ont été recensés par la Cellule d'observation de la criminalité (COC) du CARDH. Comme mentionné dans les bulletins, les chiffres fournis permettent d'observer la tendance du phénomène (hausse/baisse), car aucune institution n'est en mesure de documenter le nombre exacte de personnes enlevées.

7. Institutions publiques délocalisées, vandalisées, certaines détruites

29. **Cent-deux (102) institutions publiques** ont été délocalisées, certains locaux sont vandalisés, d'autres incendiés (liste non exhaustive).

7.1. Pouvoir exécutif

- i. *Palais National*
- ii. *Primature*
- iii. *Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)*
- iv. *Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)*
- v. *Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)*
- vi. *Ministère des Travaux Publics, Transport et Communication (MTPTC)*
- vii. *Ministère de la Communication (MC)*
- viii. *Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme (MCFDF)*
- ix. *Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)*
- x. *Ministère de la Défense*
- xi. *Ministère du Tourisme*

7. 2. Pouvoir judiciaire

- i. *Palais de Justice (délocalisé à deux reprises)*
- ii. *Cour d'appel de Port-au-Prince (délocalisée à deux reprises)*
- iii. *Tribunal de Paix section Nord*
- iv. *Tribunal de Paix section Sud*
- v. *Tribunal de Paix section Est*
- vi. *Tribunal de Paix Delmas*



7.3. Pouvoir législatif

- i. *Parlement*

7.4. Institutions indépendantes et autonomes

- i. *Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA)*
- ii. *Electricité d'Etat d'Haïti (ED'H)*

7.5. Autres Institutions

- i. *Théâtre Nationale*
- ii. *La Poste*
- iii. *Archives Nationales*

7.6. Police : commissariats/ sous-commissariats/postes de police/ prisons

7.6.1. Commissariats/ sous-commissariats/postes de police

- i. *Sous commissariat de Martissant*
- ii. *Sous commissariat de Gran Ravin*
- iii. *Sous commissariat de Mache Salomom*
- iv. *Sous commissariat de Delmas 3*
- v. *Sous commissariat de Drouillard*
- vi. *Sous commissariat de Canaran*
- vii. *Sous commissariat d'ONA-Ville*
- viii. *Sous commissariat de La Saline*
- ix. *Cafeteria*
- x. *Sous commissariat de Portail Saint Joseph*
- xi. *Sous commissariat de Portail Leogane*
- xii. *Commissariat de Gressier*
- xiii. *Commissariat de Grantier*
- xiv. *Commissariat de la Croix-des-Bouquets*
- xv. *Commissariat de Mirebalais*
- xvi. *Poste de police de Drouillard*
- xvii. *Poste de Duvivier*

7.6.2. Prisons

- i. *Prison civile de Port-au-Prince (Pénitencier National)*
- ii. *Prison civile de la Croix des-Bouquets*
- iii. *Prison civile de Cabaret (Prison femme)*
- iv. *Prison civile de Mirebalais*

7.7. Institutions d'enseignements publics

7.7.1. Institutions d'enseignements supérieurs

- i. *Faculté de Droit et des sciences Economiques (FDSE)*
- ii. *Faculté de Médecine et de Pharmacie (FMP)*
- iii. *Faculté des Sciences (FDS)*
- iv. *Faculté des Sciences Humaines (FASH)*
- v. *Faculté Linguistique Appliquée (FLA)*
- vi. *Institut d'Administration, de Gestion et des Etudes Internationales (INAGHEI)*
- vii. *Institut d'Étude et de Recherche Africaine d'Haïti (IERAH)*
- viii. *Ecole Normale Supérieure (ENS)*
- ix. *Faculté d'Agronomie de Médecine Vétérinaire (FAMV)*
- x. *Faculté d'Ethnologie (FE)*
- xi. *Faculté d'Odontologie (FO)*
- xii. *Centre Technique de Planification et d'Économie Appliquée (CTPEA)*
- xiii. *École Nationale Supérieure de Technologie (ENST) MENFP*
- xiv. *École Nationale de Géologie Appliquée (ENGA)*
- xv. *Ecole Nationale des Arts et de Métiers (ENARTS)*
- xvi. *Ecole Nationale d'Administration Financière (ENAF)*
- xvii. *École Nationale d'Administration Politique Publique (ENAPP)*
- xviii. *Ecole Nationale d'Infirmière de Port-au-Prince (ENIP)*
- xix. *Centre de Formation pour l'Ecole Fondamentale (CFEF)*

7.7.2. Ecoles professionnelles

- i. *Ecole Professionnelle J.B. Damier*
- ii. *Centre Pilote*
- iii. *Centre Polyvalent de Carrefour*

7.7.3. Ecoles classiques

- i. *Lycée Alexandre Pétion*
- ii. *Lycée Toussaint Louverture*
- iii. *Lycée Antenor Firmin*
- iv. *Lycée Jean-Jacques Dessalines*
- v. *Lycée Carrefour-Feuilles*
- vi. *Lycée Fritz Pierre-Louis*
- vii. *Lycée Daniel Fignolé*
- viii. *Lycée des Jeunes Filles*



- ix. *Lycée Marie Jeanne*
- x. *Lycée de La Saline*
- xi. *Lycée Philippe Guerrier*
- xii. *Ecole Nationale Colbert Lochard*
- xiii. *Ecole Nationale Virginie Sampeur*
- xiv. *Ecole Nationale Darius Denis*
- xv. *Ecole Nationale République du Chili*
- xvi. *Ecole Nationale République Paraguay*
- xvii. *Ecole Nationale Caroline Chauveau*
- xviii. *Ecole Nationale Celie Lilavois*
- xix. *Ecole Nationale Isidor Boisrond*
- xx. *Ecole Nationale Daguesseau Lespinasse*
- xxi. *Ecole Nationale Argentine Belgarde*
- xxii. *Ecole Nationale Republique du Bresil*
- xxiii. *Ecole Nationale Marie Esther*
- xxiv. *Ecole Nationale Guillaume Manigat*
- xxv. *Ecole Nationale Fortunat Gueri*
- xxvi. *Ecole Nationale Esther Beaubrun*
- xxvii. *Ecole Nationale Thomas Madiou*
- xxviii. *Ecole Nationale Elie Dubois*
- xxix. *Ecole Nationale Saint Surin Manigat*
- xxx. *Ecole Nationale Tertilien Guilbaud*
- xxxi. *Ecole Nationale Carl Brouard*
- xxxii. *Ecole Nationale Carius Lherisson*
- xxxiii. *Ecole Nationale Emerante Papailier*
- xxxiv. *Ecole Nationale Gresye*
- xxxv. *Ecole Nationale Flon*
- xxxvi. *Ecole Nationale Merger*

8. Institutions privées délocalisées, vandalisées, certaines détruites

30. **Au moins 622** institutions académiques, professionnelles et de la société civiles ont été contraintes de se délocaliser, certaines ont été vandalisées et incendiées (liste non exhaustive).

8.1. Institutions d'enseignements supérieurs

16. **Quatre-vingt (80)** institutions d'enseignements supérieurs privées ont été délocalisées en raison de la violence des gangs. Consultez la liste en Annexe I.

8.2. Ecoles professionnelles

Trente-trois (33) écoles professionnelles ont été contraintes de se délocaliser à cause de la violence des gangs. Consultez l'annexe II.

8.3. Ecoles classiques

31. **Quatre-cent-quatre-vingt-seize (496)** écoles classiques à Port-au-Prince, Delmas, Kenscoff, Gressier et Mariani ont été délocalisées en raison de la violence des gangs. Consultez l'Annexe III.

8.3. Autres

32. D'autres institutions pourraient être considérées dans cette énumération. Cependant, des institutions de droits humains, des médias et des cabinets d'avocats ont été répertoriés.

8.3.1. *Organisations de droits humains*

- i. *Fondation Je Klere*
- ii. *Ordre des Défenseurs des Droits Humains*
- iii. *Commission Episcopale nationale Justice et Paix*

8.3.2. Médias

- i. *Radio Télé Caraïbes FM*
- ii. *Radio Solidarité*

8.3.3. Cabinets d'avocats (liste non exhaustive)

- i. *Cabinet Ephésien Joassaint*
- ii. *Cabinet Delcy et Associés*
- iii. *Cabinet Vandal et Associés*
- iv. *Cabinet Patrick Laurent et Associés*
- v. *Cabinet Fievers et Associés*
- vi. *Cabinet Axene Josephe et Associés*
- vii. *Cabinet Alexis et Associés*

VI. Commentaires et recommandations

9. La détérioration des conditions sécuritaires du pays est la conséquence du laxisme de la plupart des autorités et de l'implication directe de certaines d'entre elles dans le développement de la criminalité

33. La prise d'assaut de Martissant le 1^{er} juin 2021 et son abandon par les autorités d'alors est l'évènement qui a poussé les gangs à étendre leur hégémonie dans le pays. Le laxisme de la plupart des autorités qui se sont succédé et la complicité de certaines d'entre elles ont conduit le pays au pire aujourd'hui.
34. A titre d'exemples : lors d'une conférence de presse le 15 avril 2020, le Premier ministre Joseph Jouthe a tenu des propos très complaisants et irresponsables envers le chef de gangs de Village-de-Dieu : « J'ai parlé au téléphone avec Izo 5 Seconds et Amos... » (i). Une opération planifiée et annoncée en grande pompe le 24 avril 2020 par le ministre de la Justice d'alors (Lucmane Delille) pour déloger le gang de Village-de-Dieu, isolé avec des conteneurs placés au bicentenaire, a été abandonnée (ii). Une opération menée le 12 mars 2021 à Village-de-Dieu a tourné aux vinaigres, amenant à la mort de cinq policiers des unités d'élite, dont les corps de certains ont été découpés et exposés sur les réseaux sociaux. Aucune responsabilité n'a été fixée, aucune sanction n'a été non plus adoptée. L'inspecteur général Carl-Henry Boucher, responsable de la direction des renseignements généraux placé en isolement le 15 mars 2021 a été libéré après une conférence de presse prononcée le 31 mars 2021 par le Premier ministre Joseph Jouthe reconnaissant qu'« il y avait des ordres qui n'ont pas été donnés à temps ce qui a poussé les policiers à tomber dans le piège. Beaucoup de consignes de la chaîne de commandement n'avaient pas été appliqués à la lettre sur le terrain ¹⁰ » (iii).
35. L'administration Trump vient d'inscrire les gangs haïtiens sur la liste d'« organisations terroristes étrangères », ce qui peut compliquer davantage la situation du pays si un plan d'actions clair et précis accompagné d'une stratégie n'est pas défini pour éradiquer réellement les gangs (consultez : CARDH « *Désignation de Viv Ansanm et Gran Grif d'organisations terroristes*

¹⁰ CARDH : « 12 mars 2021 : Carte blanche donnée aux bandits pour assassiner les policiers et la population, étendre leur prédominance... », 13 mars 2023, §1 à 3.
<https://cardh.org/wp-content/uploads/2023/03/CARDH-Village-de-Dieu-mars-2023-2.pdf>

étrangères par les États-Unis : Enjeux internationaux et nationaux », publié le 6 mai 2025 et révisé le 19 mai 2025).

10. Le recours aux services de mercenaires américains doit s'établir dans un cadre d'appui aux institutions nationales de sécurité, soutenu par des règles d'engagements en matière de droits humains, des mécanismes de contrôle et de justiciabilité

10.1. Cadre de coopération avec les forces de sécurité

36. Par rapport aux besoins pressants de sécurité et aux faiblesses des institutions qui en ont la charge, l'appui d'une firme étrangère est acceptable, d'autant que la mise en place d'une solution bilatérale ou régionale, telle que envisagée par l'administration américaine par exemple, comporte des enjeux et prendra du temps. La Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS), mise en place après près d'un an de négociation (résolution 2699 du 2 octobre 2023) et déployée en Haïti huit mois après, n'est toujours pas efficace : environ 1 000 policiers sur 2 500 prévus, problème de financements, manque de matériels, de technologies etc.¹¹.

37. Cependant, cela doit se faire dans un cadre de coopération avec les forces de sécurité nationale dont les normes de fonctionnement et les responsabilités ainsi que la justiciabilité sont établies. Sinon, les conséquences pourront se révéler graves pour le pays et les citoyens. Une firme privée internationale (contrat de courte durée) ne peut pas se substituer aux institutions étatiques.

10.2. Établissement des règles d'engagements en matière de droits humains, de contrôle et de justiciabilité

38. Souvent, l'intervention des firmes privées se sont soldées par des violations graves de droits humains (abus, usage abusif de la force...). Blackwater, employé par le département d'État américain dans la lutte contre le terrorisme suite aux attaques du 11 septembre 2001, a été impliqué dans une tuerie à Bagdad (Irak) en septembre 2007 durant laquelle au moins 14 civils ont été exécutés et 23 autres blessés¹². Deux-cent-cinquante (250)

¹¹ CARDH : « Désignation de Viv Ansanm et Gran Grif d'organisations terroristes étrangères par les États-Unis, **Enjeux internationaux et nationaux** », 19 mai 2025, §120-125.

https://cardh.org/wp-content/uploads/2025/05/Revisee-CARDH_Designation-Terroristes_Analyses_Enjeux_Perspectives_19-Mai-2025-1.pdf

¹² <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/369641/blackwater-irak-indemnisations>

employés de la firme y ont été ensuite expulsés. Le contrat de protection des diplomates américains à Bagdad lui a été retiré¹³. Cette situation a affecté la réputation de la compagnie amenant à un changement de nom : de X^e en février 2009 à « Academi » en décembre 2011¹⁴.

39. Pour en prévenir, il faut que les règles d'engagements en matière de respect de droits humains soient établies incluant un mécanisme d'accompagnement des éventuelles victimes. En outre, il faut clairement établir la juridiction devant laquelle la firme privée est justiciable en cas de besoin de porter plainte. En général, les membres des firmes privées dont les services sont sollicités par un pays ne sont justiciables que par devant les juridictions de leur pays.

10.3. Actions parallèles pour résoudre le problème

40. Parallèlement, le Conseil présidentiel de transition (CPT) et le gouvernement devaient se concentrer sur des actions rapides et efficaces pour adapter les forces de sécurité, la police et l'armée, à la situation dont :

- i. *un cadre légal sécuritaire d'urgence modifiant de fait la loi du 29 novembre 1994 créant la police nationale (Le Moniteur # 103) ;*
- ii. *la création d'une Unité anti-terroriste/antigangs bien formée et bien équipée... ;*
- iii. *l'augmentation de l'effectif de la police nationale et de l'armée ;*
- iv. *la levée de l'embargo sur les armes imposé après le coup d'Etat de 1991 ;*
- v. *un support aérien, maritime et terrestre pour aider les forces de sécurité et la MMAS à mener des opérations d'envergure ;*
- vi. *la construction d'une prison de haute sécurité ;*
- vii. *la formation immédiate d'une structure chargée de réinsérer les enfants et d'autres catégories vulnérables utilisés par les gangs ;*
- viii. *un appel à déposer les armes pour ceux qui veulent ;*
- ix. *un task force au niveau de tribunaux et cours pour le traitement exclusif des dossiers criminels.*

¹³<https://www.lefigaro.fr/international/2009/01/29/01003-20090129ARTFIG00614-blackwater-doit-quitter-l-irak-.php?msocid=258b3bbd6e8765092ade2e756ff664b6>

¹⁴ <https://lignesdedefense.ouest-france.fr/apres-blackwater-inc-apres-xe-voici-academi/>

VII. Annexe I : Institutions d'études supérieures privées

1. Université

Cinquante-un (51) universités ont été répertoriées.

- i. *Zone métropolitaine de Port-au-Prince,*
- ii. *Université la Pléiade d'Haïti (UPEPH)*
- iii. *Université de Port-au-Prince (UP)*
- iv. *Université Episcopale d'Haïti (UNEPH)*
- v. *Université Bellevue (UNIBEL)*
- vi. *Université Jean Price Mars (UJPM)*
- vii. *Université Polyvalent d'Haïti (UPH)*
- viii. *Université Libre.*
- ix. *Université Américaine des Sciences Moderne d'Haïti (UNASMOH)*
- x. *Université d'Haïti (UTS)*
- xi. *Université de la Renaissance d'Haïti (ISAG)*
- xii. *Université Mont EVEST d'Haïti*
- xiii. *Université Métropole d'Haïti (UMH)*
- xiv. *Université Notre Dame (UNDH)*
- xv. *Université Notre Dame (UNDH)*
- xvi. *Université Intégré de la Caraïbe (UNICA)*
- xvii. *Université Royale d'Haïti (URH)*
- xviii. *Université Saint Gérard (USG)*
- xix. *Centre Université Maurice Laroche (CUML)*
- xx. *Centre de Recherche en Finances et en Ménagement (CREFIMA)*
- xxi. *Ecole Supérieur d'Infotronique d'Haïti (ESIH)*
- xxii. *Centre d'Informatique de Statistique (CISA)*
- xxiii. *Centre du Savoir Universel (CSU)*
- xxiv. *Institut de Formation Biblique et Théologique d'Haïti (IFBTH)*
- xxv. *Institut des Hautes Etudes Commerciales et Économiques (IHECE)*
- xxvi. *Institut Supérieur des Sciences Économiques Politiques et Juridiques (ISSEPJ)*
- xxvii. *Institut Technique d'Haïti (ISTH)*
- xxviii. *Institut de Technologie Electronique d'Haïti (ITEH)*
- xxix. *Faculté des Sciences Appliquées (FSA)*
- xxx. *Institut Université des Sciences de L'Education (IUSE) / (CREFI)*
- xxxi. *Institut de Formation des Cadres (IFC)*
- xxxii. *Académie de Formation et de Perfectionnement des Cadres (AFPEC)*



- xxxiii. *Académie des Sciences Pures et Appliquées (ASPA)*
- xxxiv. *Séminaire Technologie Evangélique de P-au-P (STEP)*
- xxxv. *Centre de Savoir Universel (CSU)*
- xxxvi. *Centre de Ménagement et de Productivité (CMP)*
- xxxvii. *Institut de Formation Biblique et Théologie d'Haïti (IFBTH)*
- xxxviii. *Institut Louis Pasteur (ILP) : Rue Oswald Durand.*
- xxxix. *Université PAODES*
 - xl. *Université Lumière (UL)*
 - xli. *Université de la Concorde*
 - xl.ii. *Université Autonome de P-au-P (UNAP)*
 - xl.iii. *Université Sainte Geneviève*
 - xl.iv. *Université de Technologie d'Haïti (UNITECH)*
 - xl.v. *Université Nissage Saget (UNISSA)*
 - xl.vi. *Université Libre d'Haïti (ULH)*
 - xl.vii. *GOC*
- xl.iii. *Académie Nationale Diplomatique et Consulaire (ANDC)*
- xl.ix. *Université André Laroche (UAL)*
 - l. *Université Quiskeya (UNIQ)*
 - li. *Université Ruben Marc (UNM)*

2. Ecole Normale des Instituteur

Vingt-neuf (29) écoles normales ont été répertoriées.

- i. *Centre de Formation Préscolaire*
- ii. *Ecole Normale des Jardinières d'Enfants de Bourdon*
- iii. *L'école Normale d'Instituteurs des Saliens*
- iv. *Ecole Normale pour la vie*
- v. *Ecole Normale de Saint Martin*
- vi. *Centre de Formation en Education Préscolaire et en Garderie*
- vii. *Ecole Normale Nouvelle*
- viii. *Ecole Normale Alfred Binet*
- ix. *Académie des Sciences de la Techno (ASTRE)*
- x. *Ecole Normale Pratique D'Haïti*
- xi. *Université Américaine des Sciences Moderne d'Haïti (UNASMOH)*
- xii. *Ecole Normale de Carrefour Feuilles : Route des Dalles*
- xiii. *Ecole Normale bon Samaritain*
- xiv. *Institut Technique privé d'Haïti*
- xv. *Ecole Normale le Pédagogue*
- xvi. *Centre de Formation de l'Éducation et des Cadre d'Edouard Kattelyne.*



- xviii. *Ecole Normale John N. HEIRICH*
- xviii. *Ecole Normale d'Instituteur et de Jardinière d'Enfant*
- xix. *Ecole Normale Jan Amos Komensky*
- xx. *Ecole Normale Maison Bleu*
- xxi. *Centre Moderne de Formation Pédagogique*
- xxii. *Ecole Normale John LOCKE (ENJL)*
- xxiii. *Ecole Normale d'Instituteur ADAF*
- xxiv. *Ecole Normale la Providence*
- xxv. *Centre de Formation Intégré de la Caraïbe*
- xxvi. *Institut d'Enseignement et de Recherche en Education Fondamentale*
- xxvii. *Ecole Normale SIGMUD*
- xxviii. *Ecole Normale d'Instituteurs et de Jardinière d'Enfant Fleur de Chou*
- xxix. *Ecole Normale Maison Bleu : Cité Militaire.*

VIII. Annexe II : Centres Professionnels privés

Trente-trois (33) centres professionnels ont été identifiés.

- i. *Alliance Centre de Formation Professionnel et Technique (ACFPT)*
- ii. *APEX Centre de Formation Professionnelle*
- iii. *Centre d'Apprentissage en Informatique (CAINFO)*
- iv. *Centre d'Arts Ménagers de la 1ère Eglise Baptiste*
- v. *Centre de Formation Technique et Fiscal (CFTF)*
- vi. *Centre de Formation Technique et Professionnelle Haïti TEC*
- vii. *Centre de Formation Technologique et de Communication Formatel*
- viii. *Centre de Technologie en Informatique (CETINFO)*
- ix. *Centre de Technologie Moderne d'Haïti (CETEMOH)*
- x. *Centre d'Informatique et de Comptabilité et d'Administration (CINFOCA)*
- xi. *Centre d'Informatique de Statistique et d'Administration (SISA)*
- xii. *Centre Ménager Notre Dame du Perpétuel Secours*
- xiii. *Centre Moderne des Sciences Administratives*
- xiv. *Centre Professionnel de Couture de Cosmétologie et d'Informatique (CEPCCI)*
- xv. *Centre Promotion Féminine Educationnelle (CPFP)*
- xvi. *Centre Technique Saint Gérard (CETSG)*
- xvii. *Collège de Comptabilité de Gestion et d'Informatique*
- xviii. *Diesel Institue of d'Haïti (DIH) Port-au-Prince*
- xix. *Ecole Technique des Travaux d'Application (ETRA)*
- xx. *Ecole de Commerce André Laroche*
- xxi. *Ecole de Commerce Julien CRAAN*



- xxii. *Ecole Professionnelle Petit Jésus de Progrès*
- xxiii. *Ecole Professionnelle Ste Trinité*
- xxiv. *Ecole Professionnelle Secrétariat School*
- xxv. *Institut Judith Bellegarde (INPROJUBEL)*
- xxvi. *Maison Ménagère A. Desvareux*
- xxvii. *Sky Net Center*
- xxviii. *The International School*
- xxix. *Centre Technique Canado*
- xxx. *Femme 2000, Imp. Jeannot*
- xxxi. *Ecole Ménagère Guirlande Couture*
- xxxii. *Institut Supérieur National des Arts et de Culture (ISNAC)*
- xxxiii. *Centre de Formation Professionnelle et Commerciale (L'ISCOM)*

Annexe III : Ecoles Classiques

Quatre-cent-quatre-seize écoles classiques (496) ont été répertoriées à Port-au-Prince, au bas de Delmas, à Kenscoff, à Mariani, à Gressier¹⁵

3. Port-au-Prince (343)

- i. Collège Jean Thomas St Victor : Ave du Travail
- ii. Institution Marie Esther : haut Turgeau.
- iii. Collège Saint Louis Roi de France : Ave Charles Summer.
- iv. Collège Roger Anglade : Rue des Marguerites.
- v. Collège Maranatha : Ave des Marguerites.
- vi. Collège Canado Haïtien : Haut Turgeau.
- vii. Centre d'Études Secondaires.
- viii. Collège Nicolas Copernic : 1e Ave du Travail.
- ix. Ecole Mixte Mont Carmel : 1e Ave Rue Vilfanc.
- x. Berceau d'Enfant : 1e Ave.
- xi. Collège EUDEC : La Fleur Duchène.
- xii. Nouveau Collège Moderne : La fleur du Chêne.
- xiii. René Descartes : Ave Christophe.
- xiv. Collège Camille : Rue Capois et Place Jérémie.
- xv. Institution Sacré-Cœur : Ave Christophe.
- xvi. Collège Izidor Jean Louis : Ave Christophe.
- xvii. Collège Sainte Alphonse d'Aligorie : Ave Christophe
- xviii. Collège Frère Jean Claude : Ave Christophe.

¹⁵ Source : Union des parents d'élèves progressistes d'Haïti (UPEPH)



- xix.** Collège Saint François D'Assise : Rue O.
- xx.** Collège Claudin : Rue Cameau.
- xxi.** Collège Frère Neau : Rue du Centre.
- xxii.** Joly Garden : Rue Jean Paul II.
- xxiii.** Collège Faisceau des Universitaire : Ave N.
- xxiv.** Collège Georges Marc : Ave N.
- xxv.** Collège Classique d'Haïti : Ave Jean Paul II.
- xxvi.** Collège Le Normalien : Bois Verna.
- xxvii.** Collège Le Normalien Réunis : Pacot et Belle-vue.
- xxviii.** Collège Aimé Cesaire : Rue M.
- xxix.** Ecole Foyer des Amis : Ave N.
- xxx.** Collège Michel Moïse : Ave Christophe.
- xxxi.** Collège Orphenoir : Rue Cheriez.
- xxxii.** Collège de la Renaissance : Rue Cheriez P-au-P.
- xxxiii.** Collège Saint Pierre : Rue Champs de Mars.
- xxxiv.** Collège Sainte Trinité : Rue Champs de Mars.
- xxxv.** Ecole Municipale de Carl Brouard : Marché Salomon.
- xxxvi.** Ecole les Ambassadeurs : Rue la Fleur Duchènes.
- xxxvii.** Ecole Adventiste de Vertières : Rue Nicolas.
- xxxviii.** Jean Paul Sarthe : 2ème Ruelle Laveaud.
- xxxix.** Collège André Malraux : Ave Muler.
- xl.** Collège Westsel Pierre Louis : Rue Capois.
- xli.** Collège Sainte Marie des Anges : Rue Capois.
- xl.ii.** Collège Alpha : Rue 4.
- xl.iii.** Collège Immaculée Conception : Rue Oswald Durand.
- xliv.** Collège Le Bon Berger : Place Carl Brouard, Marché Salomon.
- xl. v.** Collège Elie Dubois : Rue des Casernes.
- xlvi.** Ecole le Réformateur : Rue Lota Jérémie.
- xl. vii.** Centre d'Enseignement Chrétien : Rue du Centre.
- xl. viii.** Collège Frère Roc : Martissant.
- xl. ix.** Collège Sainte Trinité : Rue Monseigneur Guilloux.
- l.** Institution Sainte Geneviève : Rue de la Montagne.
- li.** Collège Saint-François de Tour : Ave Christophe.
- lii.** Collège Sainte Rose de Lima : Lalue.
- liii.** Collège Blaise Pascal : Lalue.
- liv.** Institution Notre Dame de Lourdes : Ruelle Wag.
- lv.** Institut FAAB : 1er Impasse Laveau.
- lvi.** Collège le Pythagore : Lota Jérémie.
- lvii.** Collège Smith Duplessis : Rue des Remparts.



- lviii.** Collège Evangélique Legrand : Rue 4.
- lix.** Collège Œuvre d'Enfant : Rue Cameau.
- lx.** Centre d'Information Moderne : Lalue.
- lxi.** Collège des Antilles : Ave Christophe.
- lxii.** Collège Petit Séminaire St Martial : Rue Lamarre.
- lxiii.** Collège Yves Albert Boucher : Ave Christophe.
- lxiv.** Collège St Gerard : Rue St Gerard, Carrefour Feuille.
- lxv.** Collège Fanel Amazan : Rue Piquant.
- lxvi.** Collège Claire Heureuse : Bois Verna.
- lxvii.** Collège Pierre Sully : Delmas 16.
- lxviii.** Collège Notre Dame du Perpétuel Secours : Rue Nicolas.
- lxix.** Collège Cœurs-Unis : Ave Poupelard.
- lxx.** Ecole Nouvelle Lune : Rue Roy.
- lxxi.** Collège Saint François de Tours : Ave Christophe.
- lxxii.** Collège Cœurs-Unis : Rue Cameau.
- lxxiii.** Collège Saint George : Place Jérémie, Rue Charles Jeanty.
- lxxiv.** Centre Classique Jean Gabriel Anglade : Place Jérémie, Rue Charles Jeanty P-au-P.
- lxxv.** Collège Frère Toussaint : Place Jérémie, P-au-P.
- lxxvi.** Institution Mixte Claire de Lune : Rue Charles Jeanty, Place Jérémie, P-au-P.
- lxxvii.** Institution Mixte Jacques Prevard : Place Jérémie, P-au-P.
- lxxviii.** Collège Claudin : Place Jérémie.
- lxxix.** Institution Bethesda : Rue Charles Jeanty, Place Jérémie.
- lxxx.** Collège Roussan Camille : Place Jérémie et Rue Capois.
- lxxxi.** Collège Solens School : Place Jérémie.
- lxxxii.** Collège Gagif Legrand : Place Jérémie.
- lxxxiii.** Collège Jean Thomas Saint Victor : Place Jérémie.
- lxxxiv.** Collège Cœurs-Unis : Rue Cameau.
- lxxxv.** Institution Mixte Réformateur : Place Jérémie.
- lxxxvi.** Collège Marie Acacia : Place Jérémie.
- lxxxvii.** Collège Petits Génie Kindergarden : Place Jérémie.
- lxxxviii.** Collège la Renaissance : Rue Cheriez.
- lxxxix.** Institution Mixte Zénith du Savoir : Christ-Roi.
- xc.** Institution Mixte Pasteur Sauveur : Dieu voulant, Christ-Roi.
- xc.** Collège Vision Classique : Christ-Roi.
- xcii.** Collège Vision Moderne : Christ-Roi.
- xciii.** Collège Emile Jean Fresnel : Christ-Roi.
- xciv.** Institution Mixte Sifrant Michel : Christ-Roi.



- xcv.** Collège Pédagogique Appliquée : Christ-Roi.
- xevi.** Collège Jean Bernard : Christ-Roi.
- xcvii.** Collège Claude Noel : Christ-Roi.
- xcviii.** Collège Mixte la Bergerie : Christ-Roi.
- xcix.** Ecole Fondamentale Betleem : Christ-Roi.
 - c.** Collège Lagadorche Nouvelle: Bourdon.
 - ci.** Collège Congréganiste : Christ-Roi. Collège Jean Mary Youly : Delmas 24.
 - cii.** Collège Cœur de Jésus : Delmas 28.
 - ciii.** Institution Mixte Martin Luther King : Nazon.
 - civ.** Collège Chrétien d'Haïti : Rue Caravelle S Souchet (Solino).
 - cv.** Institution Mixte Chrétienne d'Haïti : Rue Caravelle Souchet (Solino).
 - cvi.** Collège Frères Alexandre : Rue Caravelle et Brun Ricot (Nazon).
 - cvi.** Collège Classique de Delmas : Nazon, Ave Poupelard.
- cviii.** Collège Piscou : Christ-Roi.
- cix.** Catts Presssoir : Nazon.
- cx.** Collège Raymond Jn Baptiste : Delmas 24.
- cxi.** Collège Pierre Fermat : Ave Poupelard.
- cxii.** Ecole Mixte Thérèse Rouchon : Turgeau.
- cxiii.** Ecole Chrétienne Elshadai : Ave Martin Lutherking.
- cxiv.** Collège Cœurs-Unis : Ave Poupelard.
- cxv.** Institution Claire Marie de la Fine : Christ-Roi.
- cxvi.** Institution Mixte John Wesley : Ruelle Souchet (Solino).
- cxvii.** Collège Franciscaine : Christ-Roi.
- cxviii.** Collège Sœur Franceuse Externa : Christ-Roi.
- cxix.** Institution Mixte le Pragmatisme : Christ-Roi.
- cxx.** Institution Zénith du Savoir : Christ-Roi.
- cxxi.** Collège Nicolas Copernic : Christ-Roi.
- cxxii.** Collège Frère Lamérique : Christ-Roi.
- cxiii.** Institution Mixte Gethsémani : Ruelle Sylvia (Solino).
- cxiv.** Collège Frère Midy : Christ-Roi.
- cxv.** Collège Notre Dame des Anges : Christ-Roi.
- cxvi.** Collège La Providence de Bourdon : Christ-Roi.
- cxvii.** Centre de Formation Classique (CFC) : Babiole.
- cxviii.** Collège Frère Montfort : Babiole.
- cxix.** Centre d'Education Contemporain (CEC) : Babiole.
- cxxx.** Collège Immaculée de Marie (CIM) : 2e Ave du Travail.
- cxxxi.** Collège Marie Reine Immaculée (CMRI) : Lalue.
- cxxxii.** Collège Jean Price Mars : Rue Chrétien.
- cxxxiii.** Centre Classique d'Haïti (CCH) : Poste Marchand.



- xxxxiv.** Collège Vision Continentale : Ave Christophe.
- xxxxv.** Collège Adonai : Rue La Fleur Duchêne.
- xxxxvi.** Collège Lebon Berger Christ-Roi.
- xxxxvii.** Collège Sainte Rose de Luma : Lalue.
- xxxxviii.** Ecole Communautaire CEMEAH : Carrefour Feuille, Zone Campêche.
- xxxxix.** Collège Saint Jean L'évangéliste : Pacot.
- cxl.** Collège Immaculée Conception : Ave Christophe.
- cxli.** Collège des Jeunes Filles : Rue Camille Léon, P-au-P.
- cxlii.** Collège Jean Paul Sarthe : 2e Ruelle Laveaud.
- cxliii.** Collège Anne Marie Javhe : Ave Poupelard.
- cxliv.** Collège Mixte Lamanne du Matin : Rue Lamarre.
- cxlv.** Collège Daniel Mitterand : Rue Lamarre.
- cxlvi.** Collège Dominique Savio : Rue Lamarre.
- cxlvii.** Collège Blaise Pascal : Lalue.
- cxlviii.** Collège Frère Saintil : 4e Ave Bolosse.
- cxlix.** Institution Jeanty Allouette : 4e Bolosse.
- cl.** Centre Anne Marie de Javhe : 4e Ave Bolosse.
- cli.** Collège Vitalhène : Biscentenaire.
- clii.** Collège Gaie Bambin : Ave Fouchard.
- cliii.** Collège Saint Jean : Place Carl Bouard, Marché Salomon.
- cliv.** Collège Henri : 1e Ave Fouchard.
- clv.** Ecole Maternelle de Rosalvo Bobo : Rue Massillon Coicou.
- clvi.** Collège Capois La Mort : Rue Timoléon, Carrefour Feuilles.
- clvii.** Collège la Ruche Enchantée : Carrefour Feuilles.
- clviii.** Collège Constantin Mayard : Carrefour Feuilles.
- clix.** Institution Primaire de Carrefour Feuilles.
- clx.** Collège Paupaul Fondamentale : Carrefour-Feuilles.
- clxi.** Ecole Rose Infantine : Imp. Bredy, Carrefour Feuilles.
- clxii.** Collège les Abeilles Kindergarten : Carrefour Feuilles.
- clxiii.** Yapitou Kindergarten : Carrefour Feuilles.
- clxiv.** Collège Cœur- A- Cœur : Ave Magloire Ambroise.
- clxv.** Collège Saint Yves : Ave Magloire Amboise.
- clxvi.** Collège le Berceau : Ave Fourchard.
- clxvii.** Collège Maranatha : Rue des Marguerites.
- clxviii.** Ecole Rose Infantine : Imp Bredy, Carrefour Feuilles.
- clxix.** Fondation Solide Kindergarten : Imp. Eddy, Carrefour Feuilles.
- clxx.** Institution Mixte Frère : Nazon.
- clxxi.** Collège Cœur-Unis : Ave Poupelard.
- clxxii.** Ecole Kindergarten Coin des Petits : Ave Poupelard.



- clxxiii.** Ecole Kindergarten Frère Alexandre : Ave Poupelard.
- clxxiv.** Collège Marie Anne (Mère Marie Anne : Christ-Roi).
- clxxv.** Collège Fille (Trou sable Christ-Roi).
- clxxvi.** Institution Mixte Aldo Moreau (Rue Acacia).
- clxxvii.** Collège Mixte la Bergerie (Rue Acacia Christ-Roi).
- clxxviii.** Institution Mixte Saint François d'Assise : Christ-Roi.
- clxxix.** Ecole Filsecam Christ- Roi.
- clxxx.** Collège Mixte Jean Bernard Mache Christ-Roi.
- clxxxi.** Ecole Mixte Christ- Roi, bò Legliz Christ-Roi.
- clxxxii.** Ecole de Secrétariat Bilingue de Christ- Roi.
- clxxxiii.** Ecole Congréganiste Mère Délia : Ave Poupelard .
- clxxxiv.** Collège Chrétienne D'Haïti Christ- Roi : Rue Caravelle.
- clxxxv.** Collège Edens : Ave Magloire Ambroise prolongé, Carrefour Feuilles.
- clxxxvi.** Institution Mains d'Amour : Carrefour Feuilles.
- clxxxvii.** Ecole Mixte du Bon Samaritain : Ave Magloire Ambroise prolongé, Carrefour Feuilles.
- clxxxviii.** Gai Bambin : Avenue Fouchard.
- clxxxix.** Ecole Berceau d'Enfants : Avenue Fouchard.
 - exc.** Ecole Frère Mathieu : Ave Magloire Ambroise prolongé, Carrefour Feuilles.
 - exc.** Collège Adventiste Brillant : Ave Magloire Ambroise prolongé, Carrefour Feuilles.
 - excii.** Institution Chrétienne de Phare : Rue Jean Philippe, Carrefour Feuilles.
 - exciii.** Collège de l'Espoir : Rue Laleau, Fouchard.
 - exciv.** Ecole Michel de Montagne : Rue Sicot et Impasse Rigal.
 - exc.** Collège Constantain Mayard : Carrefour Feuilles et Magloire Ambroise.
 - excvi.** Centre de Formation Primaire : Rue Petrel prolongée, Caridad.
 - excvii.** Ecole Mixte Grandeur de Dieu : Cité Bellevue, Descayette.
 - excviii.** Collège Mixte le Pédagogue : Rue prévost-Caridad.
 - excix.** Collège Windor : Rue Grimard Ave Fouchard.
 - cc.** Collège Mixte des Américains : Rue Muller.
 - cci.** Collège Mixte Bon Berger : Route des Dalles.
 - ccii.** Collège Adventiste Carry Jean Français : Cité Lumière, Route des Dalles.
 - cciii.** Institution Mixte Shalom : Rue Shelack et Rue Mgr Guilloux prolongée, Carrefour Feuilles.
 - cciv.** Centre d'Etude Mixte les Stars : Morne l'Hôpital.
 - ccv.** Collège Mixte Bon Samaritain : Place Descayette.
 - ccvi.** Cœur Aimant de Jésus : Savanne Pistache.
 - ccvii.** Foyer de Nazareth : Fort Mercredi.
 - ccviii.** Ecole Cœur des Anges : Morne l'Hôpital.



- ccix.** Collège Marion Augustin Christian School : Fort Mercredi.
- ccx.** Ecole Cœur des Anges : Morne l'Hôpital.
- ccxi.** Petits Enfants de Jésus : Petite Descayette.
- ccxii.** Ecole Adventiste Jeriel : Descayette.
- ccxiii.** Institution Mixte Galaad : Rue Monseigneur Guilloux, prolongée.
- ccxiv.** Ecole Mixte Jean Marcel Joseph : Descayette.
- ccxv.** Ecole Mixte Bruno Steev : Rue Monseigneur Guilloux, prolongée.
- ccxvi.** Collège Patience d'Ange : Route des Dalles.
- ccxvii.** Collège Mixte Berthony Plaisir : Impasse Eddy prolongée, Carrefour Feuilles.
- ccxviii.** Ecole Communale de Maille : Morne l'Hôpital.
- ccxix.** Ecole Mixte Cœur d'Enfant : 7ème section Morne l'Hôpital.
- ccxx.** Ecole Primaire Mixte mains d'amour : Rue Monseigneur Guilloux prolongée.
- ccxxi.** Institution Mixte Frère Grégoire : 7ème section Morne l'Hôpital.
- ccxxii.** Berceau d'Enfant : Ave Fouchard.
- ccxxiii.** Ecole Mixte Men Kontre : Rue Prevost-Caridad.
- ccxxiv.** Institution Mixte les Abeilles : Impasse Ridoré, Magloire Ambroise Prolongée.
- ccxxv.** Institution Mixte Saint Luc : Route des Dalles.
- ccxxvi.** Kindergarten les Abeilles : Carrefour Feuille, Impasse Eddy.
- ccxxvii.** Foyer Eveil : Route des Dalles.
- ccxxviii.** Collège Primaire de Carrefour Feuille : Impasse Eddy.
- ccxxix.** Institution Pédagogique Jean Jacques René : Impasse Eddy Carrefour Feuille.
- ccxxx.** Collège Classique et Tech des Caraïbes : Route des Dalles.
- ccxxxi.** Collège Notre Dame de la Caridad : Rue Prevost.
- ccxxxii.** Collège Frères Chrétiens de la Charité : Caridad.
- ccxxxiii.** Ecole Chrétienne Perroquets Joyeux : Rue Monseigneur Guilloux prolongée.
- ccxxxiv.** Centre Classique Bernadin de St-Pierre : Route des Dalles.
- ccxxxv.** Ecole Chrétienne Communautaire Savanne Pistache : Ruelle Bien-Aimé.
- ccxxxvi.** Collège Saint Alphonse de Liguors : Rue St-Gérard.
- ccxxxvii.** Collège Paul, Kindergarten- Primaire : Carrefour Feuille, Impasse Eddy.
- ccxxxviii.** Collège St-Gérard : Carrefour Feuilles.
- ccxxxix.** Collège Rocher de Jacob : Rue Tunel
- ccxl.** Collège Mixte St-Joseph : Route des Dalles.
- ccxli.** Collège Saint Paul Jude : Morne l'Hôpital, Rue Monseigneur Guilloux prolongée. Villa des Petits : Savanne Pistache.
- ccxlii.** Institution Primaire de Carrefour Feuilles.
- ccxliii.** Institution Mixte de la Providence : Route des Dalles.



- ccxliiv.** Institution Chrétienne AGAPE : Rue Fouchard Carrefour Feuilles.
- ccxlv.** Centre Français d'Enseignement Moderne : Ave Mag. Ambroise Prolongé, Carrefour Feuille.
- ccxlv.** Institution Mixte André Malraux : Rue Muller.
- ccxlvii.** Ecole Communale de Fort Mercredi.
- ccxlviii.** Collège Henri 1er : Rue Vilgrain.
- ccxlix.** Ecole Communautaire : Savanne Pistache.
- ccl.** Cœur des Anges : Carrefour Feuilles.
- ccli.** Institution Mixte de Paix : Rue Monseigneur Guilloux, Prolongé-cité Venus.
- cclii.** Collège Henri Christophe : Mone l'Hôpital.
- ccliii.** Youpi Kindergarten : Carrefour Feuilles.
- ccliv.** Jardin Timoun, Kindergarten : 1er ruelle Gauthier, Carrefour Feuilles.
- cclv.** Le train de la joie, Kindergarten : Rue Edmond Paul, Carrefour Feuilles.
- cclvi.** Caroline Kindergarten et Garderie : Route des Dalles.
- cclvii.** Village des Petits Princes : Route des Dalles.
- cclviii.** Institution Mixte l'Amour en Action : Rue Sicot, impasse Gourgues.
- cclix.** Le train de Petits : Rue Tunnel.
- ccx.** Centre d'action pour le Développement : Ruelle Bredi, Carrefour Feuilles.
- ccxi.** Collège Mixte Yahwey Shamma : Rue Prevost Caridad.
- ccxii.** Nouvelle Ecole Mixte du Rédempteur : Savanne Pistache Carrefour Feuilles.
- ccxiii.** Collège le Messenger, Ave Muller.
- ccxiv.** Institution Mixte Foyer Sociale, Impasse Eddy Carrefour Feuilles.
- ccxv.** Collège Bizalo : Savanne Pistache.
- ccxvi.** Collège Mixte Pierre et Marie Curie : Rue Prevost.
- ccxvii.** Collège Mixte Saint Joseph : Route des Dalles.
- ccxviii.** Ecole Mixte les Enfants de la Grace : Impasse Rigalo prolongée, Carrefour Feuilles.
- ccxix.** Centre Classique de Foden : Route des Dalles.
- ccxx.** Ecole Marie Reine des Apotres : Impasse Eddy, Carrefour Feuilles.
- ccxxi.** Ecole Mixte Frère Macelus : Impasse Eddy prolongée.
- ccxxii.** Ecole Cœur Aimant de Jésus : Haut du Sanarium, Savanne Pistache.
- ccxxiii.** Ecole Mixte de l'Eglise de Dieu Purifié : Impasse Beauboeuf, morne l'Hôpital.
- ccxxiv.** Collège Heloim : Rue Prevost Caridad.
- ccxxv.** Centre de Formation Appliquée : Rue Saint Gérard, Carrefour Feuilles
- ccxxvi.** Ecole Rose Infantines : Rue Saint Gérard, Carrefour Feuilles.
- ccxxvii.** Cours Privés Altenor Jean Jacques : Rue Saint Gérard, Carrefour Feuilles.
- ccxxviii.** Frères Chrétiens de la Charité : Rue Prevost, Caridad.
- ccxxix.** Ecole Mixte MEDAAM : Fort Mercredi.

- cclxxx.** Ecole Mixte Cœur du Christ : Rue Pétrel, Prolongée, Carrefour Feuilles.
- cclxxxi.** Bambin, Kindergarten : Ave Magloire Prolongée, Carrefour Feuilles.
- cclxxxii.** Institution Mixte Notre Dame Kindergarten : Carrefour Feuilles, Ave Mag. Ambroise Prol.
- cclxxxiii.** Centre Préscolaire Kindergarten : Route des Dalles.
- cclxxxiv.** Collège Préventorium, Kindergarten : Carrefour Feuilles, Sanatorium.
- cclxxxv.** Les Abeilles Kindergarten : Carrefour Feuilles, Impasse Ridoré.
- cclxxxvi.** La Ruche Anchantée, Kindergarten : Carrefour Feuilles, Route des Dalles.
- cclxxxvii.** Institution Mixte du C.A.D Kindergarten : Rue Jean Philippe, Carrefour Feuilles.
- cclxxxviii.** Jarden Timoun Kindergarten : 1ère Ruelle Gauthier, Carrefour Feuilles.
- cclxxxix.** Le Train de la Joie, Kindergarten : Rue Edmond Paul, Carrefour Feuilles.
- ccxc.** Les Petits Oiseaux d'Haïti : Route des Dalles, Carrefour Feuilles.
- ccxci.** Kindergarten les Jolies Lapinous : Rue Monseigneur Guilloux Prolongée, Carrefour Feuilles.
- ccxcii.** Les Petits Soleil : Rue Jean Philippe, Carrefour Feuilles.
- ccxciii.** Ecole Mixte Nouvelle Formation de Sion : Route de Sion, Carrefour Feuilles.
- ccxciv.** Kindergarten Marie Carline : Carrefour Feuilles.
- ccxcv.** La Maison des Enfants, Kindergarten : Route des Dalles.
- ccxcvi.** Maude Kindergarten : Rue Laraque, Carrefour Feuille.
- ccxcvii.** Collège Monaupaul : Savanne Pistache, Rue Castra.
- ccxcviii.** Institution Mixte le Redempteur : Savanne Pistache, Carrefour Feuilles.
- ccxcix.** Institution Mixte Solen's School : Carrefour Feuilles.
- ccc.** Ecole Capois La Mort : Ruelle Timoléon, Carrefour Feuilles.
- ccci.** Collège Ev Legrand : Rue Amiral, Carrefour Feuilles.
- cccii.** Ecole Mixte Alcindor : Carrefour Feuilles.
- ccci.** Collège Jean Marie Jules : Dalmas 24.
- ccciv.** Cours Privés Aurelie Exama : Rue Christ-Roi.
- cccv.** Ecole Congréganiste de Christ-Roi.
- cccv.** Collège Raymond Jean Baptiste : Ave Poupelard.
- cccvii.** Institut Classique Georges Sandy d'Haïti
- cccviii.** Mikey Mousse : Christ-Roi.
- cccix.** Institution Mixte S'Epanouir : Christ-Roi.
- ccc.** Collège La Pierre Angulaire : Christ-Roi.
- cccx.** Collège Vision Classique : Christ-Roi.
- cccxii.** Ecole Fondamentale de Christ-Roi.
- cccxiii.** Collège Saint Franceuse.
- cccxiv.** Institution Primaire de Carrefour Feuilles



- ccc xv.** Fondation Solide de Marie Yolaine : Carrefour Feuilles, Ave Magloire Ambroise.
- ccc xvi.** Collège Evangélique Legrand : Carrefour Feuilles.
- ccc xvii.** Collège le Petit Prince : Carrefour Feuilles.
- ccc xviii.** Collège Mixte Pasteur Harry : Carrefour Feuilles.
- ccc xix.** Collège Foyer Eveil : Carrefour Feuilles.
- ccc xx.** Ecole Emile St Lot : Carrefour Feuilles.
- ccc xxi.** Ecole Présbytérale de St Gerard : Carrefour Feuilles.
- ccc xxii.** Ecole Gramond Paul : Carrefour Feuilles.
- ccc xxiii.** Ecole OCEMEA : Carrefour Feuilles.
- ccc xxiv.** Ecole Gabriel Anglade : Carrefour Feuilles.
- ccc xxv.** Collège St Thomas d'Aquin : Carrefour Feuilles, Zone place Jérémie.
- ccc xxvi.** Ecole Jean Baptiste André : Carrefour Feuilles.
- ccc xxvii.** Ecole Tertilien Leclerc : Ave Charles Jeanty, Carrefour Feuilles.
- ccc xxviii.** Ecole Communautaire Gerard Buison.
- ccc xxix.** Ecole Mixte Etoile du Berger : Carrefour Feuilles.
- ccc xxx.** Institution Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus : Rue Marcelin.
- ccc xxxi.** Institution Kindergarten la Ronde : Martissan 6
- ccc xxxii.** Une Ecole dans un Jardin : Fontamara 43.
- ccc xxxiii.** Collège Gérard Gourgue : Fontamara 27.
- ccc xxxiv.** Institution Vision Idéal du Savoir : Fontamara 27 prolongé, Fond-Brache.
- ccc xxxv.** Collège la Providence de Fond-Brache, ruelle Estiverne, Fontamara.
- ccc xxxvi.** Centre d'Etude Chrétienne : Fontamara.
- ccc xxxvii.** Institution Mixte Gamaliel : Fontamara 27.
- ccc xxxviii.** Institution Mixte Frère Paul Jean Jacques : Fontamara 27, rue Boyer.
- ccc xxxix.** Une Ecole dans un Jardin : Fontamara 43.
- ccc xl.** Collège Philadelphie : Ave Jean Paul II.
- ccc xli.** Institution Notre Dame de l'Assomption : Rue Baussan.
- ccc xlii.** Institution Picoti Kindergarten.
- ccc xliii.** Institution Claire d'Assise : Rue Baussan.

4. Kenscoff : (39 écoles incluant d'institutions publiques de formation d'enseignants

- i.** *Institution Soleil de Hollande.*
- ii.** *Collège la Renaissance de Furcy.*
- iii.** *Collège Méthodiste de Furcy.*
- iv.** *Collège Baptiste de Kenscoff.*
- v.** *Ecole le Classicisme de Kenscoff.*
- vi.** *Ecole Brillante de Kenscoff.*
- vii.** *Ecole Baptiste de Bonga.*



- viii. *Ecole Baptiste de Chofa.*
- ix. *Ecole Presbytéral de Bonga.*
- x. *Ecole Baptiste de Kafou Bête.*
- xi. *Ecole Marie Louise de Jésus : Furcy.*
- xii. *Collège St Helène de Kenskoff.*
- xiii. *Collège Faraday de Fermathe.*
- xiv. *Collège Baptiste de Fermathe.*
- xv. *Collège Au Jardin des Petits de Kenskoff.*
- xvi. *Collège CKL de Kenskoff.*
- xvii. *Collège Adventiste de Kenskoff.*
- xviii. *Institution Maurice d'Active de Fermathe.*
- xix. *Collège Frère Louis de Kenskoff.*
- xx. *Institution Mixte sur la Montagne : Fermathe.*
- xxi. *Institution Mixte de la Ronde : Fermathe*
- xxii. *Institution Mixte Miyou de Fermathe.*
- xxiii. *Collège d'Education Classique et Culturelle.*
- xxiv. *Collège les Frères Louis de Kenskoff.*
- xxv. *Collège le Classique.*
- xxvi. *Collège Sainte Philomène.*
- xxvii. *Collège Marie Louise de Jésus.*
- xxviii. *Ecole Baptiste de Kenskoff.*
- xxix. *Ecole Baptiste de Quicroit Bongard.*
- xxx. *Ecole Baptiste de Bolosse.*
- xxxi. *Ecole Baptiste de Chauffard.*
- xxxii. *EFACAP de Kenskoff.*
- xxxiii. *Ecole Nationale Orangé.*
- xxxiv. *Ecole Nationale de Furcy.*
- xxxv. *Ecole National de Kafoubête.*
- xxxvi. *Ecole Nationale de Fermathe.*
- xxxvii. *Ecole Nationale de Godet.*
- xxxviii. *Lise National de Kenskoff..*
- xxxix. *Lise Jean Paul II de Kenskoff*

5. Delmas (6)

- i. *Lekòl Nasyonal Repiblik Equateur : Delmas 41.*
- ii. *Lekòl Nasyonal Repiblik Canada : Delmas 5.*
- iii. *Lekòl Nasyonal Dahomey : Delmas.*

- iv. *Lekòl Nasyonal Repiblik Dominikèn : Delmas 14.*
- v. *Lekòl Nasyonal Pierre Sully : Delmas 16.*
- vi. *Lekòl Nasyonal Discrete Aumône : Delmas son fil.*

6. Site Solèy (10)

- i. *Collège Alexandro Vota Papeau : Rue O. Civil.*
- ii. *Centre Universitaire : Shada.*
- iii. *Collège Jean Philippe d'Au : Fil Aéroport.*
- iv. *Institution Emmanuel Kant : entre Grand Séminaire.*
- v. *Collège Bernado Haïtien : Sibert.*
- vi. *Institution Foyer des Petits : Damien route Barban court.*
- vii. *Ecole Mixte Jean Jacques Legrand : Rue Cadeau.*
- viii. *Ecole Henri 1er : Caseau.*
- ix. *Ecole Mixte Reforme de Dieu : Duvivier.*
Ecole Mixte Taïwan : Duvivier.

7. Gressier (33)

- i. *Institution Mixte Edith la Berceuse : #112, Gressier Village des Aigles.*
- ii. *Institution Mixte l'Ile aux Abeilles : #31, Mariani 2, Rue Juste.*
- iii. *Ecole St Philippe et St Jacques : #86, Collin / Gressier.*
- iv. *Institution Mixte Fanmi Bondye : #8, Route Echallotte.*
- v. *Ecole St Joseph Darimathée : Jasmin, Orne à chandelle / Gressier.*
- vi. *Centre Chrétien d'Education Moderne : Village du Bonheur, Route Bois Bassa.*
- vii. *Institution Chrétienne Mixte d'Echalotte : Zone échalotte.*
- viii. *Collège St Jean de Gressier : #11, Rue Lindor, cite de Gressier.*
- ix. *Centre de Formation Académie : #38, Rue garde Gendarme.*
- x. *Institution Cœur Transformé : #2, Rue Bethel, kay Gato, Merger.*
- xi. *Institution Mixte de la Nouvelle Génération : #2, Merger, 2ème Carrefour St Antoine.*
- xii. *Ecole Nationale la Sainte Famille de Gressier : Rue Bois Lassalle, Petit Boucan, Gressier.*
- xiii. *Institution Mixte Univers de Tsophar : #2, Fierté ville, en face Sunny Bell plage.*
- xiv. *Institution Dumarsais Estimé : # 23, Rue Chapaulaine, K-Gâteau, Merger.*
- xv. *Ecole Mercy and Shering : # 2, 1er Carrefour Saint Antoine prolongé.*
- xvi. *Institution Mixte Emile Durkheim : # 7, Merger, 2e entrée St Antoine.*



- xvii. *Ecole Mixte Maison Nouvel Horizon : # 14, Gressier, la Colline/Bellevue.*
- xviii. *Ecole Communautaire Saint Jean Baptiste : #9, Gressier, Rue des Jardins.*
- xix. *Institution Mixte Beau Jardin de Jean : # 7, Près du Commissariat de Gressier, Route Nle.*
- xx. *Institution Mixte Virginie Sampeur : # 8, Santo / Gressier, Rue des Arbres.*
- xxi. *Ecole Contemporaine Frère Oxilien : # 53, Ruelle St Antoine, barrière Gode.*
- xxii. *Institution Mixte Jean Elie Val : Route Nle # 2, Rue George Figaro #6, Cite de Gressier.*
 - a. *Institution d'Etudes Lumière de Gressier : # 26, cite Gressier, Route nationale # 2.*
- xxiii. *Ecole Classique Wiki : Santo / Gressier, Rue Privat.*
- xxiv. *CECEM : Village du Bonheur, Route Bois Bassa.*
- xxv. *Institution Mixte Centre de Succès : # 30, Rue Titato de Mariani 10.*
- xxvi. *SLARTS Cours Privés : Rue Santo 4, Gressier.*
- xxvii. *Collège Classique le Bon Samaritain : # 25, Mariani 2 prolongé, Rue la Sainte Eglise.*
- xxviii. *Institution Classique Georges Wilvert : # 23, Rue Saint Antoine, barrière Gode bambou.*
- xxix. *Centre d'Etudes Classique Emile Durkheim : # 30, Rte Nle # 2 Colombier / Gressier.*
- xxx. *Compassion de Christ : #3, Rte Nle # 2, Morne à Bateau, Merger.*
- xxxi. *Collège Mixte Evangélique de Gressier : Route de Colin, # 16, Gressier, Hatti.*
- xxxii. *Institution Mixte Alexandre Wilner : # 15, en face Pompe Gazoline de Gressier.*
- xxxiii. *Paradis des Petits Step by Step : # 19, Village du Bonheur, Santo / Gressier.*

8. Mariani (65)

- i. *Institution Moderne les Frères Blaise : 169, Rue Gaston Magnon, zone Mariani.*
- ii. *Institution Mixte Guy Joseph Bonnet : Garde Gendarme, Route Colin # 5.*
- iii. *Nouveau Collège Chrétien de Merger : # 26, Merger, 2ème entre Saint Antoine.*
- iv. *Ecole Evangélique par la Foi : Rte Nle # 2, Merger, 2ème Carrefour Saint Antoine.*
- v. *MOFEAG Ecole Communautaire : Mariani 7, Rue Che8ry, zone Immaculée.*
- vi. *Collège Etzer Vilaire : Morne à Bateau # 50, bloc soleil Antillais.*
- vii. *Institution Mixte le Légionnaire : # 73, Rue Degrace, Gressier, Rte Nle #2.*
- viii. *Collège Chrétien du Savoir de France : # 2, Merger, 2ème Carrefour Saint Antoine.*



- ix. Collège Mixte la Bergerie : Mariani.
- x. Collège Vision Chrétienne : Mariani.
- xi. Collège Mixte Christ-Roi : Mariani.
- xii. Collège Mixte l'union : Mariani.
- xiii. Collège Foyer de Montfort : Mariani.
- xiv. Collège de la Reforme Electrique : Mariani.
- xv. Institution Cœur de Jésus de Mariani : Mariani.
- xvi. Centre de Formation Nouvelle : Mariani.
- xvii. Collège Jean Baptiste Lappé : Mariani.
- xviii. Collège New Hope Ministry : Mariani 2.
- xix. Collège Houblonnière Kindergarten : Mariani.
- xx. Institution Mixte Evangélique de Mariani : Mariani.
- xxi. Collège Corvington : Mariani.
- xxii. Institution Mixte Jérusalem : Mariani.
- xxiii. Centre d'Etude Lumière : Mariani.
- xxiv. Collège Fancklin Delano Roosevelt : Mariani 10.
- xxv. Collège Bethel : Mariani.
- xxvi. Collège Elichama : Mariani.
- xxvii. Institution Mixte la Sagesse Vilaine : Mariani.
- xxviii. Institution Mixte Croisade EV de Mariani : Mariani.
- xxix. Centre Moderne de Mariani.
- xxx. Collège Mixte la Préférence : Mariani
- xxxi. Institution Mixte les Frères Heureux : Mariani.
- xxxii. Centre de Formation Classique de Mariani
- xxxiii. Ecole Evangélique Compassion de Christ : Morne a Bateau, Merger.
- xxxiv. Centre de Formation Complète : Imp Liberté, Mariani.
- xxxv. Collège de la Reforme : Mariani 8.
- xxxvi. Ecole Communautaire de Boyer : Mariani.
- xxxvii. Beau Jardin de Yanie : Mariani 7.
- xxxviii. Institution Clavado : Mariani.
- xxxix. Ecole Mixte Stephanos : Mariani 12.
- xl. Centre Pédagogique des Colibres : Mariani 1.
- xli. Ecole Mixte de Paolo Frère : Mariani 8.
- xl.ii. Institution Mixte Evangélique Reconsilise : Mariani 15.
- xl.iii. Collège Marvoun Marga : 1ère section Morne a Bateau, Mariani.
- xliv. Collège Grand Troupeau : Rue Siméon, Mariani 10.
- xl. v. Institution Mixte Frère Philomar : Mariani.
- xlvi. Ecole Mixte Union des Frères : Mariani 15.
- xl. vii. Collège Classique le Bon Samaritain : Mariani 2



- xlvi.** *Institution Mixte Remy Jean Lemeck : Mariani 1.*
- xli.** *Institution Mixte Léon Ferrière : Mariani 1.*
 - i.** *Institution Mixte Foyer des Petits Enfants : Mariani 10.*
 - ii.** *Institution Mixte Juvénile : Mariani 1.*
 - iii.** *Ecole Mixte Frère Jean Luc : Mariani 2.*
 - iiii.** *Grand Collège Emmanuel : Mariani 4.*
 - lv.** *Ecole Chrétien le Nouveau Monde : Mariani.*
 - lv.** *Collège Village de Tatie : Mariani.*
 - lvi.** *Ecole de Référence de Mariani 6.*
 - lvii.** *Ecole Jacques Eder : Mariani.*
 - lviii.** *Institution Mixte de l'Union : Mariani.*
 - lix.** *Ecole le Fraternité : Mariani.*
 - lx.** *Institution Mixte le Pasteur : Mariani.*
 - lxi.** *Ecole Houblonnière : Mariani.*
 - lxii.** *Ecole Sacré-Coeur de Jésus : Mariani.*
 - lxiii.** *Ecole Mixte Fifneehet : Merger.*
 - lxiv.** *Collège des Soeurs Allemand : Merger.*
 - lxv.** *Ecole Bethesda de Mariani.*
 - lxvi.** *Institution Mixte de Canaan : Mariani.*
 - lxvii.** *Collège Elie Jean : Mariani.*
 - lxviii.** *Kolèj Tèt Ansanm (ODM) : Mariani.*
 - lxix.** *Institution Mixte Pasteur Alexis : Mariani.*
 - lxx.** *Collège Fritz André de Mariani.*
 - lxxi.** *Centre Pédagogique des Colibris : Mariani.*
 - lxxii.** *Ecole Communautaire Bras Ouvert : Merger.*
 - lxxiii.** *Centre d'Etudes de Silo Grande Saline : Tete Source Mariani.*
 - lxxiv.** *Collège Bethel : Mariani.*
 - lxxv.** *L'école Compassion du Christ : Gressier.*